

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2012**

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 10

Secrétaire de séance : Mme Aline JOFFET

Modérateur : M. Yves DELLMANN

12/184 EXERCICE 2012 – DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous Progrès et solidarité), 4 voix contre (Nogent avec vous),

Adopte la décision modificative n°4 – Investissement – du Budget Principal de l'exercice 2012 ci après :

BUDGET GENERAL

DECISION MODIFICATIVE N°4 - EXERCICE 2012

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Chapitre M14	Fonction	Article	Gest°	Libellé	Budget 2012	Montant de la Décision Modificative n°4	Lire Budget après DM n°4
16	01	1641	FIN	Capital de la dette - Emprunt assainissement	1 434 640,00 €	40 401,31 €	1 475 041,31 €
020		020	FIN	Dépenses imprévues	137 813,88 €	-40 401,31 €	97 412,57 €
041	824	2118	URBA	Autres terrains - Parc Watteau	2,00 €	5 035 000,00 €	5 035 002,00 €

TOTAL des Dépenses d'investissement

5 035 000,00 €

RECETTES :

Chapitre M14	Fonction	Article	Gest°	Libellé	Budget 2012	Montant de la Décision Modificative n°4	Lire Budget après DM n°4
041	824	1328	URBA	Autres terrains - Parc Watteau	2,00 €	5 035 000,00 €	5 035 002,00 €

Solde de la décision modificative n° 4 - Investissement Budget Général :

5 035 000,00 €

12/185 EXERCICE 2012 REGULARISATION COMPTABLE REPRISE DE LA MISE EN AFFECTATION ET PROCEDURE DE REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS PAVILLON BALTARD/SCENE WATTEAU

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous Progrès et solidarité), 2 voix contre (Nogent avec vous),

Autorise Mme la Trésorière à procéder aux opérations comptables de régularisation nécessaires à la reconstitution des amortissements et au transfert des biens mis en affectation au sein de la Régie personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard,

Les écritures de régularisation des amortissements, autorisées par dérogation seront passées par débit du compte 1068 et le crédit aux comptes 28 dédiés, par opération d'ordre non budgétaire,

Les écritures de reprise des mises en affectation consenties à la Régie personnalisée Scène Watteau/Pavillon Baltard seront réalisées pour une somme totale de 5 184 380,44 €, par opération d'ordre non budgétaire. Il conviendra également d'intégrer par opérations d'ordre non budgétaires les travaux de mise en sécurité réalisés sous convention de mandat pour un montant de 530 292.75€, reprendre la subvention d'investissement reçue de la ville pour le même montant ainsi que les amortissements des travaux et de la subvention d'investissement pour des montants de 70 802.56€,

De plus des installations indissociables des biens transférés mais financées par la régie personnalisée seront transférées pour un montant de 42 120,89€ ainsi que leurs amortissements déjà constatés pour un montant de 7 251,46€

Ces opérations sont conformes à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux Communes.

12/186 EXERCICE 2013 AUTORISATION D'ENGAGER DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET GENERAL -

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous Progrès et solidarité), 2 voix contre (Nogent avec vous),

Autorise l'exécutif de la Commune de Nogent sur Marne au titre de l'exercice 2013, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Inscrit les crédits correspondants au budget de l'exercice 2013,

12/187 EXERCICE 2013 AUTORISATION D'ENGAGER DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous Progrès et solidarité), 2 voix contre (Nogent avec vous),

Autorise l'exécutif de la Commune de Nogent sur Marne à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget Annexe des Parkings de l'exercice précédent.

Inscrit les crédits correspondants au budget de l'exercice 2013.

12/188 EXERCICE 2013 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LES ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS ET APPROBATION DES NOUVELLES CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS A INTERVENIR AVEC LA VILLE DE NOGENT SUR MARNE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°12/27

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous Progrès et solidarité), 2 voix contre (Nogent avec vous)

Approuve le réajustement de l'autorisation d'engagements et de crédits de paiement au budget principal de l'exercice 2013, modifiant la délibération n°12/27 du 13 février 2012.

Intègre dans l'autorisation d'engagement et crédits de paiement 2013, Nogent Présence, UAI Nogent Athlétisme et La Société d'Encouragement du Sport Nautique.

Fixe le montant de l'autorisation d'engagement pour les associations et établissements publics bénéficiaires d'une convention pluriannuelle d'objectifs comme suit :

Domaines	Autorisation d'engagement	Crédit de paiement 2011	Crédit de paiement 2012	Crédit de paiement 2013
		458 000 €	1 058 000 €	1 308 700 €
SPORT	Football Club	54 000 €	54 000 €	54 000 €
	Nogent Natation	28 000 €	28 000 €	28 000 €
	Réveil de Nogent Hand Ball	57 000 €	57 000 €	57 000 €
	UAI Nogent Athlétisme			40 700 €
	Société d'Encouragement du Sport Nautique			40 000 €
CULTURE	MJC	120 000 €	120 000 €	120 000 €
	Scène Watteau/Pavillon Baltard		600 000 €	600 000 €
SOCIAL	Crèche Parentale			
	Les petits Moussaillons/Petits Canotiers	199 000 €	199 000 €	199 000 €
	Nogent Présence			210 000 €

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions d'objectifs et de partenariat pluriannuelles à intervenir entre l'UAI Nogent Athlétisme, la Société d'Encouragement du Sport Nautique et Nogent Présence, pour la détermination de la dotation 2013.

12/189 LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU POS

Le conseil municipal, par 30 voix pour, dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous, Progrès et solidarité), 3 voix contre (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous)

Approuve le dossier de projet de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols tel qu'annexé à la présente délibération.

Prend acte du lancement de la procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

12/190 LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MODIFICATION DU POS

Le conseil municipal, par 27 voix pour, dont 3 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville), 6 voix contre dont 1 pouvoir (Ensemble, agissons pour notre ville, Progrès et solidarité, Nogent avec vous)

Approuve la modification du Plan d'Occupation des Sols pour l'article UA6

Le conseil municipal, par 31 voix pour, dont 4 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville, Nogent avec vous, Progrès et solidarité), 1 voix contre et 1 abstention (Nogent avec vous)

Approuve la modification du Plan d'Occupation des Sols pour les articles UF1 et UF2

Approuve le dossier de projet de modification tel qu'annexé à la présente délibération.
Prend acte du lancement de la procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols.

12/191 CONVENTION POUR LA MUTUALISATION DES PARKINGS DE LA COMMUNE ET DE LA S.A.I.E.M. SITUES RUE HOCHÉ

Le conseil municipal à l'unanimité, M. FONTAINE ne prend pas part au vote.

Approuve la convention de mutualisation des parkings de la Commune et de la S.A.I.E.M. situés rue Hoche.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention.

12/192 CREATION DE VACATIONS POUR LE CONCOURS D'EXPRESSION LINGUISTIQUE "LEGS BIARD"

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de recourir à la participation de deux intervenants extérieurs dans le cadre de l'organisation du concours d'expression linguistique « Legs BIARD », organisé par la commune pour ses lycéens de 1^{ère} et de terminale.

Décide de fixer le taux de la vacation allouée pour ces interventions à 42 € bruts de l'heure.

12/193 CREATION DE VACATIONS "ACTIVITES DE PRATIQUE ARTISTIQUE - MOSAÏQUE" LORS DES ATELIERS PERISCOLAIRES DU SOIR

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de recourir pour animer un atelier « mosaïque », à la participation d'un intervenant extérieur spécialisé, à raison de 2 heures par semaine. Si cet atelier rencontre un franc succès, il sera reconduit pour le 3^{ème} trimestre de l'année scolaire.

Décide de fixer le taux de la vacation allouée pour cette intervention à 40 € bruts de l'heure.

12/194 CREATION D'UN EMPLOI D'APPRENTI AU SEIN DU SERVICE URBANISME

Le conseil municipal à l'unanimité,

de créer un poste d'apprenti au sein du service urbanisme, pour une durée de 9 mois, du 1^{er} décembre 2012 au 31 août 2013 :

- 1 apprenti en Master professionnel de droit immobilier privé et public.

Cet apprenti sera rémunéré en fonction de son âge sur un barème basé sur le SMIC et majoré de 20 points du fait de la préparation d'un diplôme supérieur à celui du baccalauréat.

12/195 ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE 2013-2018 SOUSCRITE PAR LE CIG PETITE COURONNE POUR LE RISQUE SANTE AUPRES DU CANDIDAT "HARMONIE MUTUELLES-PREVIADIES".

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

- le risque santé c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité :

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CIG pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

- garantie socle à raison de 10 € pour les agents de catégorie A et de 20 € pour les agents de catégorie B et C.

La ville décide d'adhérer à la convention de participation CIG /« Prévadiès-Harmonie Mutualités »

La ville réglera au CIG les frais de gestion annuels selon le barème ci-dessous (tarif 2013 voté par le conseil d'administration du 10 septembre 2012)

* 1 000 € pour l'adhésion à la convention pour une collectivité de 350 à 999 agents.

La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donne lieu à l'émission par le CIG d'un titre de recette.

La ville autorise le Maire à signer la convention et tout acte en découlant.

12/196 SUBVENTION A ALLOUER EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION MJC LOUIS LEPAGE – PROJET GEORGES MELIES – EXERCICE 2012

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'attribuer au titre de l'exercice 2012 à l'association la MJC Louis Lepage une subvention exceptionnelle de 2 200 € pour le financement du festival « Autour du Court » et de l'action de l'éducation à l'image.

12/197 PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SEJOURS DE COLONIES HIVER/ETE 2013

Le conseil municipal unanimité,

Fixe la participation des familles pour les séjours de colonies suivant les barèmes ci-dessous :

Tranches	LE COLLET D'ALLEVARD « Les Mainiaux »	SAINT URCIZE
	De 6 à 17 ans	De 6 à 12 ans
A	186 €	169 €
B	224 €	203 €
C	261 €	237 €
D	320 €	291 €
E	395 €	359 €
F	507 €	460 €
G	559 €	508 €

JUILLET / AOUT 2013

Tranches	« LA VILLA EOLE » CAROLLES	« MER ET SOLEIL » VALRAS-PLAGE	« MER ET SOLEIL » VALRAS-PLAGE
	6/15 ans	6/12 ans	13/17 ans
A	219 €	276 €	300 €
B	262 €	331 €	359 €
C	306 €	386 €	419 €
D	376 €	474 €	515 €
E	463 €	584 €	635 €
F	594 €	749 €	815 €
G	656 €	827 €	899 €

En cas de départ multiple dans une même famille, celle-ci bénéficiera d'une déduction de 20% à partir du 2^{ème} enfant. L'utilisation du « bon vacances » de la C.A.F. est possible dès l'inscription du 1^{er} enfant et cumulable avec la déduction dès le 2^{ème} enfant.

12/198 MODIFICATION DU PERIMETRE SCOLAIRE DES ECOLES PRE-ELEMENTAIRES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES DE NOGENT-SUR-MARNE

Le conseil municipal, par 32 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville Progrès et solidarité, Nogent avec vous), 1 voix contre (Ensemble, agissons pour notre ville)

Décide que le périmètre scolaire de Nogent sur Marne pour les écoles préélémentaires et élémentaires publiques est fixé selon la liste des rues jointes en annexe à la présente délibération.

Décide que des dérogations au périmètre ainsi défini, dans la limite des places disponibles, peuvent être accordées.

12/199 AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRESENTANT, A SOLLICITER TOUTES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE CREATION DE LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL ET RAM DANS LE PAVILLON DE GARDIEN 6 RUE DE FONTENAY

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toutes subventions et à signer tous actes relatifs à ces demandes, dans le cadre de la création de la structure multi accueil et Relais d'Assistantes Maternelles, située dans le bâtiment annexe à l'école, sis 6 rue de Fontenay.

12/200 MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU PORT POUR L'ANNEE 2013

Le conseil municipal, par 29 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville Progrès et solidarité, Nogent avec vous), 1 voix contre (Ensemble, agissons pour notre ville)

Approuve l'avenant n°2 de la convention relative à la gestion et l'exploitation du port de plaisance de Nogent-sur-Marne.

Autorise le Maire de Nogent-sur-Marne, ou son adjoint délégué, à signer l'avenant n°2 de la convention relative à la gestion et l'exploitation du port de plaisance de Nogent-sur-Marne.

Remplace les tarifs de l'année 2013 de l'annexe 6 du contrat de délégation de service public par les tarifs suivants, après application de la formule de révision modifiée selon l'avenant n°2 et autorise leur application à compter du 1^{er} janvier 2013 :

TYPE DE CONTRATS PAR PERIODES	Catégories	A	A'	B	C	D	E	F	G	Bateaux Hôtels
	Longueur	- de 5,99	6 à 7,99	8 à 9,99	10 à 11,99	12 à 14,99	15 à 16,99	17 à 19,99	20 à 25 m	
	Largeur	2,75 m	3 m	3,30 m	3,85 m	4,40 m	4,80 m	5 m	5,20 m	
JOURNALIERS										
Janvier à Mars	€ TTC	10,00	12,00	15,00	20,00	24,00	28,00	30,00	32,00	55,00
Octobre à Décembre	€ HT	8,36	10,03	12,54	16,72	20,07	23,41	25,08	26,76	45,99
Avril – Mai	€ TTC	11,00	13,00	16,00	22,00	28,00	30,00	32,00	34,00	81,00
Septembre	€ HT	9,20	10,87	13,38	18,39	23,41	25,08	26,76	28,43	67,73
Juin – Juillet	€ TTC	12,00	14,00	17,00	24,00	30,00	32,00	33,00	35,00	104,00
Août	€ HT	10,03	11,71	14,21	20,07	25,08	26,76	27,59	29,26	86,96
MENSUELS										
Janvier à Mars	€ TTC	160,00	200,00	250,00	360,00	470,00	500,00	560,00	590,00	1 200,00
Octobre à Décembre	€ HT	133,78	167,22	209,03	301,00	392,98	418,06	468,23	493,31	1 003,34
Avril à	€ TTC	190,00	240,00	300,00	420,00	550,00	580,00	600,00	620,00	1 700,00
Septembre	€ HT	158,86	200,67	250,84	351,17	459,87	484,95	501,67	518,39	1 421,40
ANNUELS										
Janvier à Décembre	€ TTC	1 800,00	2 250,00	2 900,00	4 000,00	4 700,00	5 200,00	5 380,00	5 700,00	17 000,00
	€ HT	1 505,02	1 881,27	2 424,75	3 344,48	3 929,77	4 347,83	4 498,33	4 765,89	14 214,05

12/201 MODIFICATION DES STATUTS POUR LA REGIE PERSONNALISEE SCENE WATTEAU – PAVILLON BALTARD

Le conseil municipal, par 29 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville Progrès et solidarité, Nogent avec vous), 1 abstention (Nogent avec vous),

Modifie le délai de présentation du rapport annuel d'activité de la régie personnalisée Scène Watteau – Pavillon Baltard mentionné à l'article 16 des statuts, en remplaçant :
« en juin ou début juillet » par « avant fin décembre »

Autorise le Maire ou son Adjoint, à signer les statuts ainsi modifiés.

12/202 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA REGIE PERSONNALISEE "SCENE WATTEAU- PAVILLON BALTARD"

Le conseil municipal, par 29 voix pour, dont 5 pouvoirs (Ensemble, agissons pour notre ville Progrès et solidarité, Nogent avec vous), 1 abstention (Nogent avec vous),

Approuve la convention de mise à disposition de la Scène Watteau et du Pavillon Baltard auprès de la Régie personnalisée « Scène Watteau – Pavillon Baltard » pour un montant de 30 000€.

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire à signer la convention de mise à disposition.

12/203 RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION.

Le conseil municipal à l'unanimité,

Prend acte du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication pour l'année 2011.

12/204 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données :

N° 12-387 du 26 octobre 2012 : PASSATION d'une convention avec la Ligue du Val de Marne de Karaté domiciliée 2 rue Tirard à Créteil (94000) relative à la mise à disposition à titre gratuit du gymnase Gallieni, le 9 décembre 2012, pour l'organisation d'une compétition.

N° 12-388 du 26 octobre 2012 : PASSATION d'une convention avec l'Association d'Aïkido domiciliée 54 rue Henri Navarre au Perreux-sur-Marne (94170) relative à la mise à disposition à titre gratuit de l'espace sportif David Douillet, le 25 novembre 2012, pour l'organisation d'une préparation au passage de grades.

N° 12-389 du 29 octobre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec la société SICVAA sise 27 rue de Montreuil à Paris (75011) pour l'animation d'un atelier kapla au Club de Loisirs et Découvertes Paul Bert le 27 décembre 2012, le prix de cette prestation étant de 490 € TTC.

N° 12-390 du 29 octobre 2012 : PASSATION d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de la Grande Salle Charles de Gaulle avec sept associations (Afrique en Couleurs, Arts

en Mouvements, Magic Séquence, Orientaline, Parfum Tribal Parfum Ghawasi, Quadrille de Nogent, Twirling Bâton et Majorettes de Nogent-Le Perreux) participant au gala de danse organisé dans le cadre du Téléthon.

N° 12-391 du 30 octobre 2012 : PASSATION d'une convention avec Johanne SIMONET pour l'organisation d'un atelier « bijoux » dans le cadre de la manifestation Art en Famille, les 4 novembre et 2 décembre 2012, le prix de cette prestation étant de 600 €.

N° 12-392 du 31 octobre 2012 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Altaïr domiciliée 5 rue Chantereine à Romeny-sur-Marne (02310) pour l'organisation, à l'occasion des vœux du personnel communal, d'une soirée dansante à la Scène Watteau le 11 janvier 2013, le prix de la prestation s'élevant à 675,74 € TTC.

N° 12-393 du 5 novembre 2012 : MODIFICATION de l'article 2 de l'arrêté n° 12-238 en ce qu'il mentionne une imputation budgétaire erronée s'agissant de la dépense relative à l'organisation d'une action de prévention des risques liés à la consommation de drogue et de tabac.

N° 12-394 du 6 novembre 2012 : RÉALISATION d'un emprunt de 1 000 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sise 2 avenue Pierre Mendès France 75648 Paris cedex 13, destiné au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2012.

N° 12-395 du 7 novembre 2012 : PASSATION d'un avenant transférant les contrats passés avec la société MEDIASmart - pour la maintenance et la gestion administrative de l'hébergement du site web de la Ville - à la société MEDIAGONG, entité absorbante, domiciliée 98 route de la Reine à Boulogne-Billancourt (92100).

N° 12-396 du 8 novembre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société QUADRATTI DESIGN sise 17 square Edouard VII à Paris (75009) relatif à la location de stands et matériels divers pour l'organisation du Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art, arrêté selon les modalités suivantes :

- location de 36 stands niveau RDC : 5 071,20 € HT (6 065,15 € TTC)
- location de 10 stands supplémentaire niveau RDC : 1 394,32 € HT (1 667,61€ TTC)
- location de 10 stands supplémentaires niveau galerie : 1 372,80 € HT (1 641,87 € TTC)
- location d'un comptoir d'accueil : 582 € HT (696,07 € TTC)
- location de stands supplémentaires : 137,28 (164,18 € TTC) par stand.

N° 12-397 du 9 novembre 2012 : APPROBATION de la convention à passer avec la Sarl SPECTACLES EN LIBERTÉ sise 89 rue Robespierre à Montreuil (93100), pour l'organisation d'un spectacle de Noël à l'école maternelle Fontenay au prix de 576 € TTC.

N° 12-398 du 12 novembre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société NOËL RECEPTIONS sise 17 rue Marcel Pagnol 91800 Boussy-Saint-Antoine, pour l'organisation de repas (entre 850 et 900) destinés aux seniors le 22 janvier 2013. Le prix d'un repas est de 40 € HT (43,25 € TTC).

N° 12-399 du 12 novembre 2012 : PASSATION d'un marché avec l'association PEP 94 sise allée du 8 mai 1945 à Alfortville (94140) pour l'organisation de séjours de colonies de vacances durant les périodes de congés scolaires d'hiver et d'été, le montant annuel de commandes étant estimé entre 30 000 et 60 000 € TTC.

N° 12-400 du 13 novembre 2012 : ANNULATION de l'avenant n° 3 au marché passé avec la société CHANTIERS D'AQUITAINE SAS - pour la réalisation d'une station de carburants au port de plaisance - prévoyant la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 2 850 € HT.

N° 12-401 du 14 novembre 2012 : PASSATION d'un avenant n°2 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclue avec l'ANDRA pour la dépollution du site de l'ancienne école Marie Curie, actant de la redéfinition des missions de l'Andra et de la modification des articles relatifs au paiement de la prestation et à la durée de la convention.

N° 12-402 du 14 novembre 2012 : PASSATION d'une convention avec la société JEM PRODUCTIONS pour la mise à disposition durant trois jours de locaux (Hôtel de Ville, Pavillon des Elus et Pavillon Trudelle) à l'occasion du tournage d'un film, moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation de 4 820,20 € et d'une indemnité de 825 € correspondant au salaire des agents chargés de la sécurisation des lieux.

N° 12-403 du 15 novembre 2012 : PASSATION d'un avenant au marché conclu avec la Fédération nationale des CMR actant d'une révision du prix porté de 1 686,70 € TTC à la nouvelle somme de 1 732,15 € TTC.

N° 12-404 du 15 novembre 2012 : PASSATION d'une convention avec l'Orchestre Yves Bousson domicilié allée Edouard Branly, Ferme d'Arvigny à Moissy-Cramayel (77550) relative à l'organisation de deux après-midis dansants, le prix de ces prestations étant de 1 200 € TTC.

N° 12-405 du 16 novembre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société PARISIGN sise 39 rue Michelet à Bagnolet (93170) pour la réalisation de travaux de marquage au sol routier, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 90 000 € HT.

N° 12-406 du 19 novembre 2012 : RENOUVELLEMENT de la convention mettant gracieusement à la disposition de l'association Nogent Natation 94 deux locaux d'une superficie totale de 106 m² situés au Centre Nautique 8 rue du Port à Nogent-sur-Marne.

N° 12-407 du 19 novembre 2012 : RESILIATION de la convention de mise à disposition d'un box automobile situé dans l'ensemble immobilier sis 69 rue des Héros Nogentais à Nogent, à la demande du preneur.

N° 12-408 du 20 novembre 2012 : DEFENSE des intérêts de la Commune par elle-même dans le cadre d'un contentieux l'opposant aux occupants d'un logement jouxtant une salle communale.

N° 12-409 du 21 novembre 2012 : PASSATION d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement des entreprises ALTANA, CONCEPT BOIS STRUCTURE et AMOES pour la construction de la structure multi-accueil Le Moulin de Beauté, précisant la répartition des honoraires dus aux différents membres du groupement.

N° 12-410 du 21 novembre 2012 : ACCEPTATION de l'indemnité proposée par la Sarl PNAS sise 159 rue du Faubourg Poissonnière à Paris (75009) d'un montant de 323,27 € correspondant au coût, franchise déduite, de la location pendant deux semaines d'un déshumidificateur installé au service Archives auprès de la société Kiloutou.

N° 12-411 du 21 novembre 2012 : MISE EN DECHARGE à titre gratuit de la photocopieuse de marque Ricoh installée au rez-de-chaussée de la Maison de la Famille à la société DV 2000 – Bureautique Sarl sise 47 rue de Bellevue à Créteil (94000).

N° 12-412 du 22 novembre 2012 : PASSATION d'un marché avec la société S.N.T.P.P. sise 2 rue de la Corneille à Fontenay-sous-Bois (94122) pour des travaux d'entretien et d'aménagement des voies communales, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 1 250 000 € HT.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10